

■ **PRATIQUE** P. 17

PERSONNES / FAMILLE

# Vers une interprétation restrictive du domaine de la contribution aux charges du mariage

par *Fanny Hartman*

■ **VEILLE** P. 5

ENTREPRISE

Retrait de l'associé :  
précisions sur l'efficacité  
de certaines clauses

IMMOBILIER

Zone de bruit :  
nouveau document à remettre  
à l'acquéreur et au locataire

■ **ACTUALITÉS** P. 13

PROFESSIONS

Famille, personnes, baux,  
entreprises : les chiffres 2018  
du ministère de la Justice

■ **DOCTRINE** P. 21

ENTREPRISE

Le paiement fait par erreur  
sur l'ordre des privilèges  
n'est (toujours) pas  
un paiement indu

conclusions de *Jean-Paul Sudre*  
et note par *Julien Laurent*

■ **CHRONIQUES** P. 27

IMMOBILIER

Biens - Propriété

par *Laetitia Tranchant*



# COMITÉ DE RÉDACTION

## DIRECTION ÉDITORIALE

Michel GRIMALDI, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)  
Christophe VERNIÈRES, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques BARBIERI, conseiller à la Cour de cassation  
Solange BECQUÉ-ICKOWICZ, professeur à l'université de Montpellier  
Frédéric BICHERON, professeur à l'université Paris Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)  
Gilles BONNET, notaire à Paris  
Séverine CABRILLAC, professeur à l'université de Montpellier  
Gérard CHAMPENOIS, professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)  
Isabelle DAURIAC, professeur à l'université Paris Descartes  
François DELORME, notaire à Blérancourt  
Sophie GAUDEMET, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)  
Rémy GENTILHOMME, notaire à Rennes, professeur associé à l'université de Rennes 1  
Charles GIJSBERS, professeur à l'université de Rouen Normandie  
Daniel GUTMANN, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)  
Mathias LATINA, professeur à l'université Côte d'Azur  
Marie-Anne LE FLOCH, notaire à Paris  
Marc NICOD, professeur à l'université Toulouse 1 Capitole  
Bernard REYNIS, notaire honoraire, président honoraire du CSN, ancien conseiller à la Cour de cassation  
Frédéric ROUSSEL, directeur général de l'ANC, chargé de mission au CSN  
Jean-François SAGAUT, notaire à Paris, président du 111<sup>e</sup> congrès des notaires de France  
Dominique SAVOURÉ, notaire à Versailles, chargé d'enseignement à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)  
Bernard VAREILLE, professeur à l'université de Limoges  
Frédéric VAUVILLÉ, professeur à l'université Lille Nord de France, conseiller scientifique du CRIDON Nord-Est  
David VITTORI, notaire à Paris

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Laurent AYNÈS, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)  
Jacques COMBRET, notaire honoraire, président honoraire du congrès des notaires de France  
Michel GRIMALDI, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)  
Hervé LÉCUYER, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)  
Cyril NOURISSAT, professeur à l'université Jean-Moulin (Lyon 3), ancien recteur de l'académie de Dijon  
Hugues PÉRINET-MARQUET, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)  
Christian PISANI, notaire honoraire, président honoraire de la chambre interdépartementale des notaires de Paris  
Mariel REVILLARD  
Gilles ROUZET, notaire honoraire, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien professeur associé à l'université de Bordeaux  
Jean-François SAGAUT, notaire à Paris, président du 111<sup>e</sup> congrès des notaires de France  
Jean TARRADE, ancien président du Conseil des notariats de l'Union européenne, président honoraire du Conseil supérieur du notariat  
Bernard VAREILLE, professeur à l'université de Limoges

## RÉDACTION

Revue éditée par Lextenso, 1, Parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense (CEDEX)  
P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé. Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti. Rédactrice en chef : L. Ricco.  
Rédactrices spécialisées : E. Guérin - C. Burban - H. Moreno. Rédactrice : M. Campo. Assistante : C. Bardet  
Tél. : 01.40.93.40.43 - Fax : 01.41.08.23.60 - defrenois.redaction@lextenso.fr  
Imprimeur : Jouve - 1, rue du Docteur Sauvé - 53100 Mayenne. CPPAP n° 1122 T 79130 - ISSN : 2116-9578. Dépôt légal : à parution.

### Abonnements

Tél. : 01 40 93 40 40 - Fax : 01 41 09 92 10 - abonnements@lextenso.fr - Tarifs France 2020 : 597,29 € TTC (TVA 2,10 %).  
Prix au numéro : 25,53 € TTC (TVA 2,10 %). Tarifs étudiants : nous consulter.

### Publicité

Tél. : 01 40 93 40 68 - Fax : 01 41 09 92 07 - benoit.favre@lextenso.fr - Tarifs : nous consulter.

### Crédits

Dessin de couverture par Julie Le Cor, pour le Defrénois.

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi. La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)

Imprimé sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Belgique, issus de forêts gérées durablement  
0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 150 g éq. CO<sub>2</sub>



## VEILLE P. 5

### À LA UNE

Retrait de l'associé : précisions sur l'efficacité de certaines clauses

---

### ACTES COURANTS – IMMOBILIER

Zone de bruit : nouveau document à remettre à l'acquéreur et au locataire

---

### ACTES COURANTS – IMMOBILIER

Principales dispositions de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

---

### ACTES COURANTS – IMMOBILIER

Bien-fondé de la décision ordonnant la démolition d'un pavillon reconstruit illégalement en zone inondable

---

### ENTREPRISE

Action en paiement d'une indemnité contre un cogérant occupant le logement familial propriété de la SCI

---

### FAMILLE – PATRIMOINE

La cosignature du curateur n'exclut pas l'action en nullité pour insanité d'esprit du protégé

---

## ACTUALITÉS P. 13

Famille, personnes, baux, entreprises : les chiffres 2018 du ministère de la Justice

---

Analyse 2019 des entreprises en France

---

## PRATIQUE P. 17

### QUESTIONS-RÉPONSES

Vers une interprétation restrictive du domaine de la contribution aux charges du mariage par **Fanny Hartman**

---

## DOCTRINE P. 21

Le paiement fait par erreur sur l'ordre des privilèges n'est (toujours) pas un paiement indu conclusions de **Jean-Paul Sudre** et note par **Julien Laurent**

---

## CHRONIQUES P. 27

Biens - Propriété par **Laetitia Tranchant**

---

## VIE PRO P. 33

## OFFRES ET DEMANDES P. 40

## INDICES P. 44

*Un encart publicitaire « Kiosque Lextenso 2020 » est joint au présent numéro*